Le Courrier des Maires, 24 avril 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ 24/04/2014

Chargé de « l'immigration clandestine » à Orléans : recours du préfet Pierre-Etienne Bisch

par AFP

La délégation de « lutte contre l'immigration clandestine », créée par le maire UMP réélu, Serge Grouard, et confiée à un conseiller municipal de la majorité, avait fait polémique et suscité notamment l'opposition du président de la commission des lois du Sénat et ancien maire PS d'Orléans, Jean-Pierre Sueur.

Le préfet du Loiret, Pierre-Etienne Bisch, a formé un recours gracieux auprès du maire d'Orléans Serge Grouard (UMP) après la création par celui-ci d'une délégation controversée à la « lutte contre l'immigration clandestine », a-t-on appris le 23 avril 2014 auprès de la préfecture. « Ce recours s'inscrit dans le cadre du contrôle de légalité, pour vérifier qu'il n'y a pas de confusion avec le rôle de l'Etat », a déclaré à l'AFP le directeur de cabinet du préfet, Philippe Gicquel, confirmant une information du site web de « La République du Centre ».

Deux mois pour répondre au recours

« C'est l'Etat qui a la compétence principale en matière de lutte contre l'immigration clandestine », a souligné Philippe Gicquel. La mairie a deux mois pour répondre au recours. Le sénateur PS du Loiret Jean-Pierre Sueur avait indiqué début avril avoir saisi le ministère de l'Intérieur et la préfecture pour contester la création de cette délégation, soulignant qu'elle empiétait sur les prérogatives de l'Etat.

Phoca PDF